

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2005 - Convocation du 19/05/2005  
Compte rendu affiché le : 03/06/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN (20h42); M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG (20h48)

**Absents représentés :** M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme BOUHEY (pouvoir à M. FAURE); M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

**Absents excusés :** Mme BERRA; M. FERNANDES

**Absents :**

**Objet : Frais déplacements**

Lors de la procédure de recrutement du responsable Finances/compta/personnel, un candidat domicilié dans le Puy de Dôme a été reçu par la commission de sélection.

Il est proposé de procéder, dans la limite des dispositions réglementaires, au règlement des frais ainsi occasionnés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret 2001-654 du 19.01.2001 relatif aux indemnités pouvant être servies aux fonctionnaires territoriaux amenés à effectuer des déplacements,
- **DECIDE de procéder au paiement d'une indemnité kilométrique à un candidat postulant pour un emploi dans la commune calculée par multiplication du nombre de kilomètres parcourus (4 x 140 km) par l'indemnité kilométrique (0,21 €) prévue,**
- **DIT que cette dépense est prévue au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 mai 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 16/06/2005  
Publication ou affichage du 16/06/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.